

## Rapport annuel 1998

ÉTAT ISLAMIQUE D'AFGHANISTAN • AFRIQUE DU SUD • ALBANIE • ALGÉRIE • ALLEMAGNE • ANGOLA • ANTIGUA-ET-BARBUDA • ARABIE SAOUDITE • ARGENTINE • ARMÉNIE • AUSTRALIE • AUTRICHE • AZERBAÏDJAN • BAHAMAS • BAHREÏN • BANGLADESH • BARBADE • BÉLARUS • BELGIQUE • BELIZE • BÉNIN • BHOUTAN • BOLIVIE • BOSNIE-HERZÉGOVINE • BOTSWANA • BRÉSIL • BRUNÉI DARUSSALAM • BULGARIE • BURKINA FASO • BURUNDI • CAMBODGE • CAMEROUN • CANADA • CAP-VERT • CHILI • CHINE • CHYPRE • COLOMBIE • COMORES • RÉPUBLIQUE DU CONGO • RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO • CORÉE • COSTA RICA • CÔTE D'IVOIRE • CROATIE • DANEMARK • DJIBOUTI • DOMINIQUE • ÉGYPTÉ • EL SALVADOR • ÉMIRATS ARABES UNIS • ÉQUATEUR • ÉRYTHRÉE • ESPAGNE • ESTONIE • ÉTATS-UNIS • ÉTHIOPIE • FIDJI • FINLANDE • FRANCE • GABON • GAMBIE • GÉORGIE • GHANA • GRÈCE • GRENADE • GUATEMALA • GUINÉE • GUINÉE-BISSAU • GUINÉE ÉQUATORIALE • GUYANA • HAÏTI • HONDURAS • HONGRIE • ÎLES MARSHALL • ÎLES SALOMON • INDE • INDONÉSIE • RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN • IRAQ • IRLANDE • ISLANDE • ISRAËL • ITALIE • JAMAÏQUE • JAPON • JORDANIE • KAZAKHSTAN • KENYA • KIRIBATI • KOWEÏT • LESOTHO • LETTONIE • LIBAN • LIBÉRIA • LIBYE • LITUANIE • LUXEMBOURG • EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE • MADAGASCAR • MALAISIE • MALAWI • MALDIVES • MALI • MALTE • MAROC • MAURICE • MAURITANIE • MEXIQUE • ÉTATS FÉDÉRÉS DE MICRONÉSIE • MOLDOVA • MONGOLIE • MOZAMBIQUE • MYANMAR • NAMIBIE • NÉPAL • NICARAGUA • NIGER • NIGÉRIA • NORVÈGE • NOUVELLE-ZÉLANDE • OMAN • OUGANDA • OUZBÉKISTAN • PAKISTAN • PALAOS • PANAMA • PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE • PARAGUAY • PAYS-BAS • PÉROU • PHILIPPINES • POLOGNE • PORTUGAL • QATAR • RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE • RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE • RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO • RÉPUBLIQUE DOMINICAINE • RÉPUBLIQUE KIRGHIZE • RÉPUBLIQUE SLOVAQUE • RÉPUBLIQUE TCHÈQUE • ROUMANIE • ROYAUME-UNI • FÉDÉRATION DE RUSSIE • RWANDA • SAINT-KITTS-ET-NEVIS • SAINT-MARIN • SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES • SAINTE-LUCIE • SAMOA • SÃO TOMÉ-ET-PRÍNCIPE • SÉNÉGAL • SEYCHELLES • SIERRA LEONE • SINGAPOUR • SLOVÉNIE • SOMALIE • SOUDAN • SRI LANKA • SUÈDE • SUISSE • SURINAME • SWAZILAND • TADJIKISTAN • TANZANIE • TCHAD • THAÏLANDE • TOGO • TONGA • TRINITÉ-ET-TOBAGO • TUNISIE • TURKMÉNISTAN • TURQUIE • UKRAINE • URUGUAY • VANUATU • VENEZUELA • VIETNAM • RÉPUBLIQUE DU YÉMEN • ZAMBIE • ZIMBABWE

## BUTS DU FMI

Les buts du Fonds monétaire international sont les suivants :

- i) Promouvoir la coopération monétaire internationale au moyen d'une institution permanente fournissant un mécanisme de consultation et de collaboration en ce qui concerne les problèmes monétaires internationaux.
- ii) Faciliter l'expansion et l'accroissement harmonieux du commerce international et contribuer ainsi à l'instauration et au maintien de niveaux élevés d'emploi et de revenu réel et au développement des ressources productives de tous les États membres, objectifs premiers de la politique économique.
- iii) Promouvoir la stabilité des changes, maintenir entre les États membres des régimes de change ordonnés et éviter les dépréciations concurrentielles des changes.
- iv) Aider à établir un système multilatéral de règlement des transactions courantes entre les États membres et à éliminer les restrictions de change qui entravent le développement du commerce mondial.
- v) Donner confiance aux États membres en mettant les ressources générales du Fonds temporairement à leur disposition moyennant des garanties adéquates, leur fournissant ainsi la possibilité de corriger les déséquilibres de leurs balances des paiements sans recourir à des mesures préjudiciables à la prospérité nationale ou internationale.
- vi) Conformément à ce qui précède, abréger la durée et réduire l'ampleur des déséquilibres des balances de paiements des États membres.

Dans toutes ses politiques et décisions, le Fonds s'inspire des buts énoncés dans le présent article.

*Article I des Statuts du FMI*

ISSN 0250-7501  
ISBN 1-55775-766-6

Fonds monétaire international  
700 19th Street, N.W.  
Washington, DC 20431 (U.S.A.)  
Téléphone : (202) 623-7430  
Télécopie : (202) 623-7201  
Messagerie électronique : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org)  
Internet : <http://www.imf.org>

Traduction du Bureau  
des services linguistiques du FMI  
Seul le texte du rapport en anglais fait foi

## Lettre de présentation

Le 30 juillet 1998

Monsieur le Président,

Conformément à l'article XII, section 7 *a*, des Statuts du Fonds monétaire international et à la section 10 de la Réglementation générale du FMI, j'ai l'honneur de présenter au Conseil des gouverneurs le Rapport annuel du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 avril 1998. Conformément à la section 20 de la Réglementation générale, le budget administratif et le budget d'équipement du FMI, approuvés par le Conseil d'administration pour l'exercice se terminant le 30 avril 1999, sont présentés au chapitre XIII. Pour l'exercice clos le 30 avril 1998, les états financiers vérifiés du Département général, du Département des DTS, des comptes administrés par le FMI, de la Caisse de retraite du personnel et de la Caisse de retraite complémentaire sont présentés à l'appendice IX avec les rapports du Comité de vérification externe des comptes.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*Le Président du Conseil d'administration*



Michel Camdessus



*De gauche à droite : Shigemitsu Sugisaki, Directeur général adjoint; Stanley Fischer, Premier Directeur général adjoint; Michel Camdessus, Directeur général; Alassane D. Ouattara, Directeur général adjoint.*

**Directeur général et Président du Conseil d'administration**  
Michel Camdessus

**Premier Directeur général adjoint**  
Stanley Fischer

**Directeurs généraux adjoints**  
Alassane D. Ouattara      Shigemitsu Sugisaki

**Administrateurs<sup>1</sup>**



Karin Lissakers  
*Bary S. Newman*



Bernd Esdar  
*Wolf-Dieter Donecker*



Yukio Yoshimura  
*Hideaki Ono*



Jean-Claude  
Milleron  
*Ramon Fernandez*



Gus O'Donnell<sup>2</sup>  
*Jon Shields*



Enzo R. Grilli  
*John Spraos*



Thomas A. Bernes  
*Charles X. O'Loughlin*



Kai Aaen Hansen  
*Olli-Pekka Lehmussaari*



Abdulrahman A.  
Al-Tuwajjri  
*Sulaiman M. Al-Turki*



Dinah Z. Guti  
*José Pedro de Morais*



Alexei V. Mojine  
*Andreï Vernikov*



Roberto F. Cippa  
*Wieslaw Szczuka*



Abbas Mirakhor  
*Mohammed Dairi*



Alexandre Kafka  
*Hamid O'Brien*



M. R. Sivaraman  
*A.G. Karunasena*

<sup>1</sup>Les noms des administrateurs suppléants sont indiqués en italiques.

<sup>2</sup>Stephen Pickford a remplacé Gus O'Donnell à partir du 1<sup>er</sup> août 1998.

<sup>3</sup>ZHANG Fengming a remplacé HAN Mingzhi à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1998.

Cadres de direction

**Michael Mussa**

*Conseiller économique*

**K. Burke Dillon**

*Directrice, Département de l'Administration*

**Evangelos A. Calamitsis**

*Directeur, Département Afrique*

**Hubert Neiss**

*Directeur, Département Asie et Pacifique*

**Jack Boorman**

*Directeur, Département de l'élaboration et de l'examen des politiques*

**Michael Mussa**

*Directeur, Département des études*

**Michael C. Deppler**

*Directeur, Département Europe I*

**John Odling-Smee**

*Directeur, Département Europe II*

**Vito Tanzi**

*Directeur, Département des finances publiques*

**Claudio M. Loser**

*Directeur, Département Hémisphère occidental*

**Mohsin S. Khan**

*Directeur, Institut du FMI*

**François P. Gianviti**

*Conseiller juridique, Département juridique*

**Manuel Guitián**

*Directeur, Département de la monnaie et des changes*

**Paul Chabrier**

*Directeur, Département Moyen-Orient*

**Shailendra J. Anjaria**

*Directeur, Département des relations extérieures*

**Reinhard Munzberg**

*Secrétaire, Département du Secrétariat*

**Carol S. Carson**

*Directrice, Département des statistiques*

**David Williams**

*Trésorier, Département de la trésorerie*

**Massimo Russo**

*Conseiller spécial du Directeur général*

**Warren N. Minami**

*Directeur, Bureau des services informatiques*

**Patrice Guilnard**

*Directeur par intérim, Bureau des services linguistiques*

**Lindsay A. Wolfe**

*Directeur, Bureau du budget et de la planification*

**Eduard Brau**

*Directeur, Bureau de la vérification et de l'inspection internes*

**Kunio Saito**

*Directeur, Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique*

**Christian Brachet**

*Directeur, Bureau européen (Paris)*

**Alan A. Tait**

*Directeur et représentant spécial pour les questions commerciales (Genève)*

**J.B. Zulu**

*Directeur et représentant spécial auprès des Nations Unies*

**David M. Cheney**

*Chef de la Division de rédaction et de publication*



Willy Kiekens  
Johann Prader



J. de Beaufort  
Wijnholds  
Yuriy G. Yakusha



Juan José Toribio  
Javier Guzmán-Calafell



Gregory F. Taylor  
Okyu Kwon



A. Shakour Shaalan  
Mohamad Hassan  
Elhage



ZAMANI Abdul  
Ghani  
Cyrillus Harinowo



ZHANG Zhixiang  
HAN Mingzhi<sup>3</sup>



A. Guillermo Zoccali  
Nicolás Eyzaguirre



Koffi Yao  
Alexandre Barro  
Chambrier

## Conseil des gouverneurs, Conseil d'administration, Comité intérimaire et Comité du développement

Le *Conseil des gouverneurs* — l'instance suprême de décision du FMI — est constitué d'un gouverneur et d'un gouverneur suppléant pour chaque État membre. Les gouverneurs, nommés par leur pays, sont le plus souvent ministres des finances ou gouverneurs de banque centrale. Le Conseil des gouverneurs est investi de tous les pouvoirs du FMI, qu'il peut déléguer, à l'exception de certains pouvoirs réservés, au Conseil d'administration. Il se réunit d'ordinaire une fois par an.

Le *Conseil d'administration* (le Conseil) conduit les affaires courantes du FMI. Il se compose à l'heure actuelle de 24 administrateurs, nommés ou élus par des États membres à titre individuel ou par des groupes d'États, et du Directeur général, qui préside ses délibérations. Il se réunit plusieurs fois par semaine. Il fonde ses décisions sur des études effectuées par la direction et par les services de l'institution. En 1997/98, le Conseil a consacré plus de la moitié de son temps aux affaires concernant les États membres (consultations au titre de l'article IV, examen et approbation de crédits) et le reste essentiellement à des questions de politique générale (perspectives de l'économie mondiale, évolution des marchés internationaux de capitaux, surveillance, diffusion des données, situation de la dette, conception des mécanismes de crédit et élaboration des programmes du FMI, entre autres).

Le *Comité intérimaire* du Conseil des gouverneurs sur le système monétaire international est un organe consultatif composé de 24 gouverneurs du FMI, ministres ou autres responsables de rang analogue; les États membres y sont représentés de la même façon qu'au Conseil d'administration. Le Comité intérimaire se réunit normalement deux fois par an : en avril ou en mai, et au moment de l'Assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs, en septembre ou en octobre. Il a pour responsabilité, entre autres, de donner des avis et faire rapport au Conseil des gouverneurs sur les questions relatives à la gestion et à l'adaptation du système monétaire international, notamment en ce qui concerne les perturbations subites auxquelles ce dernier peut se trouver exposé, ainsi que sur toute proposition visant à modifier les Statuts du FMI.

Le *Comité du développement* (Comité ministériel conjoint des Conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement) comprend 24 membres — ministres des finances ou autres responsables de rang comparable — et tient en général ses réunions en même temps que le Comité intérimaire. Il donne des avis et fait rapport aux Conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du FMI sur tous les aspects du transfert de ressources réelles aux pays en développement.

## Table des matières

Lettre de présentation .....	i
Conseil d'administration et cadres de direction .....	ii
Conseil des gouverneurs, Conseil d'administration, Comité intérimaire et Comité du développement .....	iv
<b>I. Vue d'ensemble</b>	
<b>Sous l'effet de la crise financière asiatique, l'activité du FMI atteint un niveau sans précédent en 1997/98 .....</b>	<b>1</b>
<b>II. L'économie mondiale</b>	
<b>1. Principaux événements sur la scène économique mondiale en 1997/98 .....</b>	<b>7</b>
Vue d'ensemble .....	7
Les économies avancées .....	9
Les pays en développement .....	13
Les économies en transition .....	14
<b>2. Perspectives de l'économie mondiale .....</b>	<b>16</b>
Économies avancées .....	17
Pays en développement ou en transition .....	18
<b>3. Marchés internationaux des capitaux .....</b>	<b>19</b>
Marchés des capitaux matures .....	19
<i>Systèmes bancaires des pays à marché mature</i> .....	19
<i>Aspects structurels de l'UEM</i> .....	19
Marchés émergents .....	20
<i>Attaques spéculatives et régimes de change</i> .....	20
<i>Systèmes bancaires des pays à marché émergent</i> .....	20
<i>Gestion des passifs extérieurs souverains</i> .....	20
Les fonds spéculatifs et la dynamique des marchés financiers .....	21
<i>Les fonds spéculatifs et la crise asiatique</i> .....	21
<i>Alourdir la réglementation?</i> .....	22
<b>4. L'Union économique et monétaire européenne .....</b>	<b>23</b>
<b>III. Le FMI en 1997/98</b>	
<b>5. La crise asiatique .....</b>	<b>25</b>
Origine et évolution de la crise .....	25
La riposte adaptée .....	27
Le rôle de la communauté internationale .....	28
Premières leçons de la crise .....	29
Thaïlande, Indonésie et Corée : évolution des programmes d'ajustement appuyés par le FMI .....	29
<i>Thaïlande</i> .....	29
<i>Indonésie</i> .....	31
<i>Corée</i> .....	33

<b>6. La surveillance</b> . . . . .	<b>36</b>
Consultations au titre de l'article IV en 1997/98 . . . . .	36
Autres moyens de surveillance . . . . .	36
Leçons de la crise asiatique pour la surveillance . . . . .	37
Transparence et responsabilisation du secteur public . . . . .	42
<i>La bonne gestion publique</i> . . . . .	42
<i>Transparence des opérations budgétaires</i> . . . . .	43
Questions relatives aux données . . . . .	45
<i>Communication d'informations au FMI par les États membres</i> . . . . .	46
<i>Diffusion publique des données par les pays membres</i> . . . . .	47
Renforcement de la collaboration FMI-Banque mondiale sur la réforme du secteur financier . . . . .	48
Questions relatives aux taux de change . . . . .	49
<i>Évaluation des taux de change et surveillance exercée par le FMI</i> . . . . .	49
<i>Stratégies d'abandon d'un régime de change</i> — <i>Options offertes aux pays qui souhaitent adopter</i> <i>un taux plus flexible</i> . . . . .	49
La politique monétaire dans les économies dollarisées . . . . .	51
<i>Avantages et risques de la dollarisation</i> . . . . .	51
<i>Dollarisation et conception des programmes</i> <i>d'ajustement appuyés par le FMI</i> . . . . .	52
<b>7. Renforcement de l'architecture du système monétaire international</b> . . . . .	<b>53</b>
Renforcement des systèmes financiers . . . . .	53
Renforcement de la surveillance du FMI . . . . .	54
Davantage d'informations plus transparentes . . . . .	54
Le rôle central du FMI dans la gestion des crises . . . . .	55
Faire participer le secteur privé à la prévention et à la solution des crises . . . . .	55
<b>8. Appui du FMI à l'ajustement des pays membres</b> . . . . .	<b>57</b>
La facilité de réserve supplémentaire . . . . .	57
Libéralisation des échanges dans les programmes appuyés par le FMI . . . . .	58
Politique relative aux arriérés de la dette souveraine envers les créanciers privés . . . . .	58
Suivi après les programmes . . . . .	59
Utilisation des mécanismes du FMI par les pays membres . . . . .	59
<i>Albanie</i> . . . . .	60
<i>Argentine</i> . . . . .	60
<i>Arménie</i> . . . . .	61
<i>Azerbaïdjan</i> . . . . .	61
<i>Bolivie</i> . . . . .	61
<i>Burkina Faso</i> . . . . .	62
<i>Cameroun</i> . . . . .	62
<i>Cap-Vert</i> . . . . .	63
<i>Corée</i> . . . . .	63
<i>Côte d'Ivoire</i> . . . . .	63
<i>Djibouti</i> . . . . .	63
<i>Estonie</i> . . . . .	64
<i>Ghana</i> . . . . .	64
<i>Guinée</i> . . . . .	64
<i>Guinée-Bissau</i> . . . . .	65
<i>Guyana</i> . . . . .	65
<i>Indonésie</i> . . . . .	65
<i>Lettonie</i> . . . . .	65

<i>Mauritanie</i> .....	66
<i>Mongolie</i> .....	66
<i>Mozambique</i> .....	66
<i>Nicaragua</i> .....	66
<i>Niger</i> .....	67
<i>Ouganda</i> .....	67
<i>Pakistan</i> .....	67
<i>Panama</i> .....	68
<i>Philippines</i> .....	68
<i>Rwanda</i> .....	69
<i>Sénégal</i> .....	69
<i>Sierra Leone</i> .....	69
<i>Tadjikistan</i> .....	70
<i>Tanzanie</i> .....	70
<i>Tchad</i> .....	70
<i>Thaïlande</i> .....	71
<i>Togo</i> .....	71
<i>Ukraine</i> .....	71
<i>Uruguay</i> .....	71
<i>Yémen</i> .....	72
<b>9. La FASR et l'Initiative en faveur des PPTE</b> .....	<b>73</b>
Mobilisation du financement .....	73
Progrès dans la mise en oeuvre de l'Initiative en faveur des PPTE .....	74
Ressources FASR destinées aux opérations de réduction de l'encours et du service de la dette envers les banques commerciales .....	74
Examen du bilan des accords financés sur les ressources de la FASR .....	77
<i>Évaluation interne de la FASR</i> .....	77
<i>Contenu des programmes et des politiques</i> .....	78
<i>Soutien des programmes</i> .....	79
<i>Évaluation externe de la FASR</i> .....	79
<i>Conséquences pour la politique sociale</i> .....	80
<i>Problèmes budgétaires et viabilité extérieure</i> .....	81
<i>Prise en charge des programmes par les pays</i> .....	81
<i>Flexibilité dans les programmes du FMI</i> .....	81
<i>Mieux faire connaître le FMI dans le public</i> .....	81
<i>Maintien de la présence du FMI</i> .....	81
<b>10. Les mouvements de capitaux dans l'optique d'un amendement des Statuts du FMI</b> .....	<b>83</b>
Séminaire sur la libéralisation des mouvements de capitaux .....	83
<i>La libéralisation est-elle nécessaire?</i> .....	83
<i>Conditions préalables</i> .....	85
<i>Progression ordonnée vers la libéralisation</i> .....	85
<i>Institutionnalisation du processus</i> .....	85
<i>Questions en suspens</i> .....	86
Prochaines étapes .....	86
<b>11. Assistance technique et formation</b> .....	<b>88</b>
<b>12. Politiques et activités financières</b> .....	<b>92</b>
États membres et quotes-parts .....	92
Liquidité et emprunts du FMI .....	93
<i>Ressources générales</i> .....	93
<i>Emprunts</i> .....	94
<i>Accords généraux d'emprunt</i> .....	94
<i>Nouveaux Accords d'emprunt</i> .....	94
<i>Politique d'accès et limites à l'utilisation des ressources du FMI</i> .....	95

Utilisation des ressources du FMI par les États membres et encours des crédits . . . . .	95
<i>Accords de confirmation et accords élargis</i> . . . . .	96
<i>Mécanismes spéciaux et achats directs</i> . . . . .	97
<i>FAS et FASR</i> . . . . .	97
<i>Le Fonds fiduciaire FASR-PSTE</i> . . . . .	99
Revenu du FMI, commissions et répartition des charges . . . . .	99
Impayés . . . . .	101
<i>Progrès dans l'application de la stratégie de coopération renforcée</i> . . . . .	102
Le Département des DTS . . . . .	104
<i>Valeur et taux d'intérêt du DTS</i> . . . . .	104
<i>Transactions et opérations sur DTS</i> . . . . .	105
<i>Structure des avoirs en DTS</i> . . . . .	107
<b>IV. Organisation, personnel et budget</b>	
<b>13. Organisation, dotation en personnel et budget . . . . .</b>	<b>108</b>
Le Conseil d'administration . . . . .	108
Les départements . . . . .	108
<i>Départements géographiques</i> . . . . .	108
<i>Départements fonctionnels et services spéciaux</i> . . . . .	108
<i>Information et liaison</i> . . . . .	111
<i>Services de soutien</i> . . . . .	111
Personnel . . . . .	111
<i>Recrutement et rétention du personnel</i> . . . . .	112
<i>Grille des rémunérations</i> . . . . .	113
<i>Diversité</i> . . . . .	113
Budget administratif et budget d'équipement . . . . .	113
<i>Perspectives à moyen terme</i> . . . . .	113
<i>Budgets et dépenses en 1997/98</i> . . . . .	114
<i>Budgets et dépenses en 1998/99</i> . . . . .	115
<i>Projets de construction</i> . . . . .	116
<b>Appendices</b>	
I. Réserves internationales . . . . .	121
II. Opérations et transactions financières . . . . .	126
III. Principales décisions du Conseil d'administration . . . . .	154
IV. Relations du FMI avec les autres organisations internationales . . . . .	165
V. Relations extérieures . . . . .	167
VI. Communiqués du Comité intérimaire et du Comité du développement . . . . .	172
VII. Administrateurs et nombre de voix au 30 avril 1998 . . . . .	184
VIII. Changements dans la composition du Conseil d'administration . . . . .	188
IX. États financiers . . . . .	192
<b>Encadrés</b>	
Conseil des gouverneurs, Conseil d'administration, Comité intérimaire et Comité du développement . . . . .	iv
1. La riposte du FMI à la crise asiatique . . . . .	26
2. Réformes de deuxième génération . . . . .	37
3. Élargissement de l'accès à l'information sur les consultations au titre de l'article IV . . . . .	38
4. Le Bureau régional Asie et Pacifique . . . . .	42
5. Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques — Déclaration de principes . . . . .	45
6. Tableau d'affichage des normes de diffusion . . . . .	46
7. Comment le SGDD fonctionnera . . . . .	48

8. Méthodologie pour l'évaluation des taux de change	49
9. Tournées d'étude des administrateurs	58
10. Les ressources de la FASR	74
11. Renforcement des programmes appuyés par la FASR	77
12. Principales conclusions des experts externes chargés de l'évaluation de la FASR	80
13. Énoncé par le Comité intérimaire des principes gouvernant la libéralisation des mouvements de capitaux dans l'optique d'un amendement des Statuts du FMI (Hong Kong, 21 septembre 1997)	84
14. L'Institut du FMI et les instituts régionaux de formation	90
15. Budget des opérations et transactions	94
16. Plan de désignation	107
17. Représentants résidents du FMI	110

### Tableaux

1. Aperçu général de l'économie mondiale	10
2. Pays en développement, pays en transition, nouvelles économies industrielles : flux de capitaux nets	11
3. Solde des transactions courantes dans un échantillon de pays	12
4. Thaïlande : indicateurs économiques (au 23 juillet 1998)	30
5. Indonésie : indicateurs économiques (au 23 juillet 1998)	32
6. Corée: indicateurs économiques (au 23 juillet 1998)	34
7. Consultations au titre de l'article IV conclues au cours de l'exercice 1997/98	39
8. Initiative relative aux PPTE : rapport d'étape sur les premiers pays concernés	76
9. Assistance technique	89
10. Accords généraux d'emprunt (AGE)	96
11. Nouveaux Accords d'emprunt (NAE)	97
12. Indicateurs de la situation financière du FMI	98
13. Arriérés envers le FMI des pays ayant des impayés remontant à au moins six mois	102
14. Arriérés envers le FMI des pays ayant des impayés remontant à au moins six mois par type de ressources et ancienneté, au 30 avril 1998	103
15. Panier d'évaluation du DTS	105
16. Transferts de DTS	106
17. Ventilation du personnel d'encadrement du FMI par région et par nationalité	111
18. Ventilation du personnel par sexe et par catégorie professionnelle	112
19. Coût estimé des principales activités du FMI, 1997-99	113
20. Budget administratif et budget d'équipement, exercices 1996-99	114

### Graphiques

1. Économies asiatiques (échantillon) : taux de change bilatéraux vis-à-vis du dollar et cours des actions	8
2. Indicateurs mondiaux	9
3. Pays en développement : PIB réel	13
4. Initiative en faveur des pays pauvres très endettés	75
5. Ventilation de l'assistance technique, 1997/98	88
6. Ratio de liquidité du FMI, 1983-98	95
7. Achats et rachats, exercices clos les 30 avril 1983-98	99
8. Encours total des crédits accordés par le FMI aux États membres, exercices clos les 30 avril 1983-98	100
9. Fonds monétaire international : organigramme	109
10. Coûts estimés des principales activités, exercice 1998	115
11. Dépenses administratives, exercices 1995-98	116

Les symboles et conventions ci-après sont utilisés dans le présent rapport :

s.o. sans objet.

. . . indique que les données ne sont pas disponibles.

— indique que le chiffre est égal à zéro ou inférieur à la moitié de l'unité indiquée par le dernier chiffre retenu ou que la rubrique est sans objet.

– entre des années ou des mois (par exemple 1997–98 ou janvier–juin) indique la période couverte, en années ou en mois, de la première à la dernière année ou du premier au dernier mois, inclusivement.

/ entre deux années ou deux mois (par exemple 1997/98) indique un exercice budgétaire ou financier.

«Par «point de base», on entend un centième de point de pourcentage (ainsi, 25 points de base équivalent à un quart de point de pourcentage).

Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme de leurs composantes.

L'exercice 1997/98 a commencé le 1<sup>er</sup> mai 1997 et s'est achevé le 30 avril 1998.

Sauf indication contraire, lorsqu'il est fait référence au dollar, il s'agit du dollar des États-Unis; au 30 avril 1998, 1 dollar était égal à 0,742580 DTS et 1 DTS à 1,34666 dollar.

Dans le présent rapport, le terme «pays» ne se rapporte pas nécessairement à une entité territoriale constituant un État au sens où l'entendent le droit et les usages internationaux. Il s'applique également à un certain nombre d'entités territoriales qui ne sont pas des États, mais sur lesquelles des statistiques sont établies et publiées au plan international de façon distincte et indépendante.

## Sous l'effet de la crise financière asiatique, l'activité du FMI atteint un niveau sans précédent en 1997/98

La crise asiatique qui a éclaté en juillet 1997 en Thaïlande et ses répercussions mondiales ont dominé les travaux du FMI en 1997/98, et tant le Conseil d'administration que la direction et les services de l'organisation y ont consacré une part considérable de leur temps. Cette crise mondiale (dont les prolongements débordent le cadre de l'exercice) a aussi amené le FMI à consentir des crédits d'un montant inégalé en 1997/98, d'où la nécessité pressante de consolider les ressources financières de l'institution pour lui permettre de conserver un rôle pleinement efficace dans une économie mondialisée. Ces événements ont également amené le FMI à créer la facilité de réserve supplémentaire, à intensifier les travaux sur l'amélioration de la surveillance et, plus généralement, à définir un cadre pour renforcer l'architecture du système monétaire international. Par ailleurs, le Conseil d'administration a entrepris un examen approfondi, à partir d'évaluations interne et externe, de la facilité d'ajustement structurel renforcée, volet de financement concessionnel destiné aux pays à faible revenu, et a poursuivi ses travaux afin d'assurer sans interruption l'assise financière de cette facilité. De concert avec la Banque mondiale et d'autres créanciers, le FMI a réalisé des progrès notables dans la mise en application de l'Initiative en faveur des PPTE, qui vise à réduire la dette extérieure d'un certain nombre de pays pauvres très endettés.

\* \* \*

La crise financière asiatique a eu une forte incidence sur le volume de l'*aide financière du FMI* en 1997/98. Au cours de l'exercice, les pays membres ont effectué au Compte des ressources générales des achats dans les tranches de crédit de 19,0 milliards de DTS<sup>1</sup> (25,6 milliards de dollars), soit près de quatre fois le montant de l'exercice précédent. Le FMI a approuvé 9 accords de confirmation et 4 accords élargis, représentant des engagements de 27,3 milliards et de 2,8 milliards de DTS, respectivement. Les principaux accords de confirmation

<sup>1</sup>Au 30 avril 1998, 1 DTS = 1,34666 dollar.

ont été négociés avec la Corée (qui a aussi fait appel à la facilité de réserve supplémentaire), l'Indonésie et la Thaïlande; c'est l'Argentine qui a bénéficié de l'accord élargi le plus élevé. En outre, le FMI a approuvé 8 accords FASR, portant sur des engagements de 1,7 milliard de DTS. Au 30 avril 1998, 14 accords de confirmation, 13 accords élargis et 33 accords FASR étaient en vigueur. À cette même date, abstraction faite des rachats et remboursements au titre de tirages antérieurs, l'encours total des crédits du FMI atteignait un niveau record de 56 milliards de DTS (75,4 milliards de dollars), contre 40,5 milliards de DTS (55,3 milliards de dollars)<sup>2</sup> un an plus tôt.

En décembre 1997, le Conseil d'administration a créé la facilité de réserve supplémentaire afin d'accorder une aide financière complémentaire aux pays membres qui éprouvent des difficultés de balance des paiements exceptionnelles, imputables à un important besoin de financement à court terme résultant d'une perte soudaine et perturbatrice de la confiance du marché.

Sous l'effet des nouvelles ponctions considérables effectuées sur les ressources du FMI en 1997/98, ses ressources utilisables non engagées (ajustées pour maintenir des avoirs suffisants en monnaies) sont tombées entre la fin d'avril 1997 et la fin d'avril 1998 de 43,5 milliards à 22,6 milliards de DTS. Sur la même période, les engagements à court terme du FMI ont vivement progressé, du fait d'un accroissement des positions des pays membres dans la tranche de réserve, et son ratio de liquidité a été ramené à 44,8 % au 30 avril 1998, contre 120,5 % un an auparavant.

En janvier 1998, le Conseil des gouverneurs du FMI a adopté la recommandation du Conseil d'administration visant à relever de 45 %, et à faire passer de 146 à 212 milliards de DTS, le total des quotes-parts au FMI dans le cadre de la Onzième révision générale des quotes-parts. Cette augmentation entrera en vigueur une fois que les pays membres représentant au moins 85 % du total des quotes-parts au 28 décembre 1997 auront consenti au relèvement de leur quote-part.

\* \* \*

Le FMI a intensifié ses travaux sur la *surveillance* en 1997/98, du fait de l'éclatement de la crise financière et de sa propagation à d'autres économies asiatiques, ainsi que des pressions qui se sont exercées par la suite sur d'autres économies de marché émergentes. La surveillance a aussi été renforcée dans le souci de promouvoir la bonne gestion des affaires publiques, d'accroître la transparence des budgets, d'améliorer la collecte et la divulgation des données et de renforcer le secteur financier, toutes démarches indispensables pour gagner durablement la confiance du secteur privé et jeter les fondements d'une croissance soutenue.

<sup>2</sup>Au 30 avril 1997, 1 DTS = 1,36553 dollar.

Dans le cadre d'un examen préliminaire, en mars 1998, des *conséquences de la crise financière asiatique sur la surveillance du FMI*, le Conseil d'administration a tiré cinq leçons :

- l'efficacité de la surveillance dépend au plus haut chef de la communication en temps voulu d'informations exactes;
- tout en demeurant suffisamment sélective, la surveillance doit aller au-delà des questions macroéconomiques à court terme;
- il convient que, dans l'exercice de la surveillance au niveau des pays, une attention plus grande soit accordée à l'interdépendance des politiques et aux risques de contagion;
- le rôle crucial de la crédibilité dans le rétablissement de la confiance des marchés met en relief l'importance de la transparence;
- l'efficacité de la surveillance dépend fondamentalement de la volonté des pays membres de suivre les conseils du FMI.

En juillet 1997, le Conseil d'administration a adopté des *directives précisant le rôle du FMI en matière de gestion des affaires publiques*. Ces directives prévoient d'intégrer de manière plus exhaustive, à la fois dans les consultations bilatérales au titre de l'article IV et dans les programmes appuyés par le FMI, les aspects de la gestion des affaires publiques qui relèvent de la compétence et du savoir-faire du FMI, de traiter tous les pays membres sur un pied d'égalité et de renforcer la collaboration avec les autres institutions multilatérales, notamment la Banque mondiale, afin de mieux tirer parti des domaines de spécialisation complémentaires. Elles précisent deux secteurs où le rôle du FMI peut se révéler particulièrement utile : l'amélioration de la gestion des ressources publiques et l'établissement et le maintien d'un cadre réglementaire transparent et stable, propice à une activité efficiente du secteur privé.

De même, afin de renforcer la crédibilité des politiques budgétaires menées par les pays membres et de rendre les pouvoirs publics plus comptables de leurs actions, le Comité intérimaire a adopté, lors de sa réunion d'avril 1998, un *Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques — Déclaration de principes*.

Lorsqu'il a examiné en décembre 1997, les progrès réalisés par les pays membres dans la *communication de données au FMI pour les besoins de la surveillance*, le Conseil d'administration a constaté qu'il y avait matière à amélioration. Par ailleurs, au vu de l'expérience récente, il apparaît utile de compléter les traditionnels indicateurs fondamentaux par des données sur les engagements liés aux réserves, les opérations des banques centrales sur produits dérivés, la dette extérieure du secteur privé et les indicateurs prudentiels du système bancaire.

Pour guider les pays membres dans la *communication de données au public*, le Conseil d'administration a approuvé une double approche : la Norme spéciale de diffusion des données, créée en mars 1996, à l'intention des pays qui ont ou

cherchent à avoir accès aux marchés internationaux des capitaux, et un Système général de diffusion des données, adopté en décembre 1997, qui est moins ambitieux et destiné à tous les États membres.

L'un des thèmes récurrents qui s'est dégagé des discussions du Conseil d'administration en 1997/98 a été l'importance de *renforcer le secteur financier des pays membres*, et notamment l'opportunité d'améliorer la collaboration entre le FMI et la Banque mondiale de manière à déceler rapidement les signes avant-coureurs de problèmes dans le secteur financier, chaque institution prenant la tête des actions menées dans ses domaines de compétence tout en assurant une coordination complète entre l'analyse macroéconomique du FMI et les recommandations de politique sectorielle la Banque mondiale.

\* \* \*

*Pour améliorer la transparence de sa surveillance*, le FMI a créé en mai 1997 les Notes d'information à la presse, désormais au public (NIP), qui sont diffusées une fois achevées les consultations au titre de l'article IV. Ces notes résument l'évaluation que fait le Conseil d'administration de la politique et des perspectives économiques des pays membres. Parmi les 136 consultations au titre de l'article IV tenues en 1997/98, 77 ont fait l'objet d'une Note d'information à la presse. Il est possible de consulter ces notes sur le site Internet du FMI (<http://www.imf.org>); elles sont par ailleurs publiées trois fois l'an dans la collection *IMF Economic Reviews*.

\* \* \*

Lors de l'Assemblée annuelle de Hong Kong en septembre 1997, le Comité intérimaire a publié un *Énoncé des principes gouvernant la libéralisation des mouvements de capitaux dans l'optique d'un amendement des Statuts du FMI*. Dans ce texte, le Conseil d'administration est invité à achever ses travaux sur un projet d'amendement des Statuts du FMI qui ferait de la libéralisation des mouvements de capitaux l'un des buts de l'institution et étendrait par voie de conséquence son domaine de compétence. En 1997/98, le Conseil a examiné sous divers aspects ce dossier et, afin de donner substance à ses travaux, il a organisé un séminaire de haut niveau sur ce sujet en mars 1998, de manière à recueillir le point de vue d'observateurs de divers organismes privés et instances officielles. Lors de sa réunion d'avril 1998, le Comité intérimaire a noté les progrès accomplis jusqu'à présent et l'accord provisoire auquel est parvenu le Conseil d'administration sur la partie de l'amendement qui concerne les buts du FMI. Il a demandé au Conseil de poursuivre avec détermination ses travaux sur les autres aspects du dossier, notamment les questions de fond, afin de lui soumettre le plus tôt possible un amendement approprié des Statuts.

\* \* \*

Depuis la crise financière mexicaine de 1994-95, le FMI a pris un certain nombre de mesures pour améliorer le fonctionnement du système monétaire in-

ternational. Les problèmes accrus posés par la mondialisation en cours des marchés de capitaux, dont témoigne la crise financière asiatique, imposent de redoubler d'efforts sur ce dossier. Au cours du débat, qui reste ouvert, sur le *renforcement de l'architecture du système monétaire international*, le Conseil d'administration a identifié en 1997/98 les impératifs suivants :

- renforcer les systèmes financiers nationaux et internationaux;
- intensifier la surveillance du FMI;
- promouvoir une diffusion beaucoup plus large d'informations plus transparentes sur les données et la politique économiques;
- renforcer le rôle central du FMI dans la gestion des crises;
- établir des mécanismes plus efficaces en vue de faire participer le secteur privé à la prévention ou à la solution des crises financières.

Lors de sa réunion d'avril 1998, le Comité intérimaire a souscrit à ces objectifs et demandé au Conseil d'administration de lui faire rapport sur ses travaux dans ces domaines à la prochaine réunion du Comité, qui se tiendra en octobre 1998.

\* \* \*

Depuis le milieu des années 80, le FMI a mis en place deux guichets concessionnels : la *facilité d'ajustement structurel (FAS)*, puis la *facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR)*, afin de s'attaquer aux difficultés de balance des paiements auxquelles se trouvent confrontés nombre de pays en développement les plus pauvres. Au 30 avril 1998, 6,4 milliards de DTS (8,6 milliards de dollars) avaient été décaissés en application des 71 accords FASR dont ont bénéficié 48 pays et 1,8 milliard de DTS (2,4 milliards de dollars) avaient été décaissés au titre d'accords FAS. Pour *poursuivre les opérations de la FASR* et financer la contribution du FMI à l'Initiative PPTE, le Conseil d'administration a pris des mesures en 1997/98 en vue de mobiliser un financement à partir de contributions bilatérales et des propres ressources du FMI. En avril 1998, l'Ouganda a été le premier pays à atteindre la fin du processus prévu pour l'Initiative PPTE. Ce pays recevra de ses créanciers une aide équivalant à quelque 350 millions de dollars en valeur actuelle nette, ce qui, d'après les estimations, réduira le service de sa dette en valeur nominale de près de 650 millions de dollars; le concours du FMI diminuera la valeur actualisée de ses créances sur l'Ouganda d'environ 70 millions de dollars. Cinq autres pays (Bolivie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guyana et Mozambique) sont devenus recevables à bénéficier d'une aide qui réduira le service de leur dette en valeur nominale de quelque 5 milliards de dollars.

Au cours de l'exercice, deux évaluations en profondeur de la FASR ont été entreprises et publiées; l'une, interne, a été réalisée par les services du FMI pour dresser un bilan de dix années d'application des programmes FASR et l'autre, qui a été effectuée sous la conduite du Conseil d'administration par des experts externes (la première évaluation de ce genre), a porté sur divers aspects des programmes FASR. Tout en identifiant les domaines à améliorer et à appro-

fondir, les deux évaluations ont confirmé que la FASR est un instrument précieux pour aider les pays à faible revenu.

\* \* \*

La demande d'*assistance technique et de formation* émanant des pays membres du FMI est restée vigoureuse en 1997/98. L'assistance fournie par les services du FMI et les conseillers externes a atteint en moyenne quelque 300 années-personnes et a représenté environ 17 % du total des dépenses administratives du FMI.

\* \* \*

En décembre 1997, le FMI a ouvert un bureau régional Asie et Pacifique à Tokyo.

\* \* \*

En décembre 1997, la République des Palaos est devenue le 182<sup>e</sup> pays membre du FMI.

